



Mal informer par le crédit relaie

Par **lynda954**, le **07/08/2009** à **14:19**

Mal informer par le crédit relaie nous avons dépassé la date prévue le 30 juillet 2009, une lettre recommandée du contentieux nous informe que notre dossier est suivi à la direction du contentieux en raison des impayés qui nous ont été signalés à différentes reprises depuis plusieurs mois ce qui est faux c'est la première lettre recommandée qui dit que nous vous mettons en demeure de nous régler sous un mois la somme de 150.837,59€ à défaut de règlement votre dossier sera transmis à notre avocat à fin d'engager une procédure judiciaire. Nous avons demandé un délai supplémentaire de 2 mois et demi à fin de réunir cette somme la personne au téléphone ne veut rien entendre et nous a même insulté de tous propos injurieux à notre égard et des menaces juste pour un délai supplémentaire et éviter la justice, car la solution et la et ils ne veulent pas nous écouter.
Comment faire ?

Par **jeetendra**, le **07/08/2009** à **14:37**

[fluo]CRESUS Paris[/fluo]
15, rue des Abbesses
75018 PARIS
TEL : 01.46.06.62.27

[fluo]ACABE[/fluo]
Boite Postale 40 024
94363 BRY SUR MARNE Cedex
Courriel : acabe@acabe.fr

Bonjour, prenez contact avec l'une des deux Associations, adresses ci-dessus, pour demander au juge de l'exécution un délai de grâce (deux ans maximum), surtout à défaut d'arrangement à l'amiable avec votre banquier relativement au crédit relais (risque de saisie), courage à vous, cordialement

Par **lynda954**, le **08/08/2009** à **01:02**

Merci de nous avoir répondu.
Nous contacteront l'une de ces associations lundi matin et je vous tiendrai au courant de la suite.

Espérons que du positif.
Merci.